

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02438

Numéro SIREN : 894 730 985

Nom ou dénomination : 2E International

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2021 sous le numéro de dépôt 12171

SAS 2E INTERNATIONAL

Au capital de 1000 euros

16 rue Louis Rouquier, 92300 Levallois Perret

894 730 985 R.C.S. Nanterre

Procès verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) des associés en date du 15 mars 2021

Le 15 mars 2021, à midi, les associés de la société SAS 2E International se sont réunis au 16 rue Louis Rouquier, 92300 Levallois-Perret, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Diallo Habhibou.

Sont présents :

- Monsieur Fall Papa Gora propriétaire de cinq cents (500) actions
- Monsieur Diallo Habhibou propriétaire de trois cents (300) actions
- Monsieur Diallo Joyce propriétaire de deux cents (200) actions

Soit au total trois associés présents, totalisant mille (1000) actions sur les mille (1000) actions composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : modification des mandats de présidents et de directeur général.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- Les accusés de réception des lettres de convocation ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des documents ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

La présente assemblée décide de la révocation de Monsieur Habhibou Diallo de son mandat de président de la société 2E International.
Cette révocation prend effet immédiatement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La présente assemblée décide de la révocation de Monsieur Fall Papa Gora de son mandat de directeur général de la société 2E International
Cette révocation prend effet immédiatement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La présente assemblée décide de nommer Monsieur Fall Papa Gora en qualité de président de la société 2E International pour une durée illimitée.
Cette nomination prend effet immédiatement.

Monsieur Fall Papa Gora ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions et il disposera des pouvoirs attribués au président par les statuts de la société 2E International.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La présente assemblée décide de nommer Monsieur Diallo Habhibou en qualité de directeur général de la société 2E International pour une durée illimitée.
Cette nomination prend effet immédiatement.

Monsieur Diallo Habhibou ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions et il disposera des pouvoirs attribués au directeur général par les statuts de la société 2E International.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Levallois-Perret, le 15 mars 2021

Le président
Monsieur Diallo Habhibou

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line, positioned below the name of the president.